



TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE
26, RUE DIDEROT – 47031 AGEN CEDEX
☎ 05.53.77.65.00 – FAX: 05.53.77.72.78

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2023-004-AGDP

Objet : Prestations de télécommunication à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne : lot n° 1 « Téléphonie fixe, internet haut débit, messagerie, hébergement nom de domaine, accès à distance sécurisé et prestations associées »

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Nous, Jean-Marc CAUSSE, Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article « L 5211-10 »,

VU, la Délibération du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le 29 juillet 2020, donnant certaines délégations au Président,

VU, l'article 1^{er}, 4^{ème} alinéa de cette Délibération, relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables jusqu'à 39 999 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, l'article « R.2123-1 » du Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT le marché en procédure adaptée lancé le 2 décembre 2022 portant sur des prestations de télécommunication à TE 47 (lot n° 1), et les offres reçues dans ce cadre,

VU, l'avis de la commission MAPA lors de sa séance du 23 janvier 2023,

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

En application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique, il est décidé de passer un marché public en procédure adaptée, portant sur des prestations de télécommunication à TE 47 (lot n° 1 : téléphonie fixe, internet haut débit, messagerie, hébergement nom de domaine, accès à distance sécurisé et prestations associées), avec la société SRF, sise 16 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 PARIS, pour une durée allant du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2024, reconductible 4 fois par périodes de 3 mois, jusqu'au 31 décembre 2026 maximum.

ARTICLE 2 :

Le montant maximum de cette prestation est fixé à 54 000 € HT sur toute la durée du marché.

ARTICLE 3 :

Cette dépense est prévue au budget 2023.

A AGEN, le 23 janvier 2023

LE PRÉSIDENT,

Jean-Marc CAUSSE